



Compte rendu de l'Assemblée générale de l'Association des Bibliothécaires de France Congrès de Nantes - 10 juin 2007 – 8h30 à 13h

Introduction : L'année 2007 est une année de transition, le nouveau bureau national élu à Blois se devant de présenter le rapport d'activités de l'année 2006 où le bureau sortant exerçait toujours ses fonctions. Pour des questions de droit liées aux nouveaux statuts, le rapport d'activités sera désormais présenté en année civile au même titre que le rapport financier.

Présentation du Rapport d'Activités 2006

Dominique Arot tient à exprimer les remerciements du nouveau bureau à l'ancien et notamment à Gilles Eboli. Celui-ci s'est effectivement montré disponible en vue d'assurer le suivi et la continuité des dossiers.

Le secrétaire général, Jacques Sauteron présente le rapport d'activités publié dans la note d'information adressée à l'ensemble des adhérents avant le congrès sans en faire une lecture exhaustive mais en commentant les points importants : l'activité quotidienne des groupes régionaux et du siège, le travail avec les partenaires institutionnels, la formation, l'interassociation, les nouveaux statuts, le congrès du centenaire à Paris.

Il complète la partie sur le congrès du centenaire en ajoutant des remerciements appuyés aux deux groupes ABF présents dans l'organisation du congrès de Paris : le groupe Paris et sa présidente Anne-Françoise Bonnardel et le groupe Ile-de-France et son ancienne présidente : Annick Guinery. Les CA des deux groupes se sont impliqués dans les groupes de travail préparatoires et ont contribué ainsi fortement à sa réussite.

A la suite de cette présentation, le débat est ouvert avec la salle.

Une première question porte sur l'inquiétude évoquée quant à la difficulté de promouvoir la revue Bibliothèque(s) depuis sa dissociation obligatoire de l'adhésion à l'association. Comment organiser une meilleure diffusion ? Dominique Arot répond par l'engagement de l'association à cet égard pour améliorer la diffusion de la revue et notamment de son équipe permanente.

Il est rappelé que le comité de rédaction bénéficie d'une réunion mensuelle. Celle-ci définit les sommaires des numéros et contribue à faire évoluer la revue.

L'érosion connue n'est de plus pas propre à Bibliothèque(s). Ce phénomène se produit aujourd'hui pour l'ensemble des revues papier.

Philippe Levraud, rédacteur en chef de la revue, s'est engagé dans un travail de présentation à l'ensemble des groupes régionaux et a engagé ceux-ci à désigner une personne susceptible d'organiser la promotion de la revue. De plus, un réseau de correspondants est constitué afin de développer les pages concernant la vie des groupes. Ce phénomène doit cependant s'accélérer et s'amplifier.

Pascal Wagner rappelle quant à lui que trois ou quatre abonnements supplémentaires par département suffirait à sauver la revue.

Pierre Triballier du groupe PACA interroge le bureau sur le devenir du parrainage initié par l'ancien bureau en vue de promouvoir de nouvelles adhésions. Après concertation, le nouveau bureau national est dans l'incapacité d'apporter une réponse immédiate et se propose de réétudier la question ultérieurement. [Après vérification, les bulletins d'adhésion 2007 ne font nullement mention d'une possibilité de parrainage]

Si le nombre des adhérents est stable depuis quelques années, qu'en est-il pour chaque catégorie (A, B, C) : Il serait intéressant de disposer d'une analyse plus fine des données.

F. Lemoine de Trappes, non adhérente à l'association mais souhaitant la découvrir, s'interroge quant à la lettre envoyée au CNFPT par le bureau national au sujet de l'évolution du statut et des concours dans le secteur des bibliothèques. Que penser de l'introduction des CDI dans la fonction publique ? Cela ne va-t-il pas menacer les titulaires ? La nécessité de défendre le statut de fonctionnaire pour les personnels exerçant dans les bibliothèques doit-être réaffirmé.

BU Valence (Rhône-Alpes) : il apparaît nécessaire de faire remonter les préoccupations autour du métier. La commission Statut et Formation de l'association pilotée par Annie Coisy (vice-présidente) est en charge d'un travail de veille et de transversalité sur ces sujets. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent rejoindre la commission.

Dominique Arot en profite pour évoquer le fait que le bureau national fait l'objet de sollicitations autour de l'évolution des épreuves du concours de conservateur : introduction d'un programme pour les épreuves de culture générale, suppression des options pour la note de synthèse, comptabilisation des notes de langue uniquement pour les admissibles.

Toujours dans ce domaine des statuts, il serait souhaitable que la réforme des fonctions publiques aboutissent à des simplifications réelles et non simplement apparentes comme c'est le cas pour la Catégorie C. La réforme dans la fonction publique territoriale comme dans celle de l'Etat concernant cette catégorie a abouti à la possibilité de recrutement à différents niveaux, les uns sans concours, les autres avec concours ; L'ABF doit par ailleurs se montrer vigilante sur les projets de loi risquant de nous concerner prochainement et notamment celui sur la territorialisation des universités.

Marie Cuny (groupe Lorraine) évoque la question de l'application des nouveaux statuts : elle s'interroge sur leur coût au niveau des élections des nouveaux administrateurs des groupes régionaux en janvier dernier, elle évoque à ce sujet la nécessité d'élire en AG un bureau et non plus seulement un président. Elle estime que cela est plus complexe et demande au bureau de bien vouloir réétudier ce problème.

Pascal Wagner rappelle que cela a fait l'objet d'une négociation avec les partenaires institutionnels pour la reconnaissance d'utilité publique de l'association.

Catherine Picard, groupe PACA, estime cependant que la conséquence est la constitution d'un bureau régional très petit.

Martine Itier pense quant à elle qu'il pouvait y avoir des anciens en vue d'assurer la continuité et qu'il n'était pas forcément indispensable de renouveler l'ensemble du CA étant donné que tout le monde repartait sur les mêmes bases.

Pierre Triballier (PACA) exprime une remarque d'ordre réglementaire et s'étonne que des non adhérents puissent s'exprimer en AG et interpellier le bureau national d'une association dont ils ne sont pas membres.

Olivia Maigre (présidente groupe Centre) entend dans l'interpellation de la collègue non-adhérente une demande : motivez-moi pour adhérer.

Il est procédé au vote concernant le rapport d'activités de l'année 2006.

Résultats : Pour : 160 - Contre RA : 0 - Abstention : 0

Le Rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport de gestion 2006 par Pascal Wagner, Trésorier

En préambule, il est indiqué que 2006 a été une année exceptionnelle liée au centenaire de l'association et aux subventions ayant pu être drainées en conséquence. Celui-ci est excédentaire de 27.000 €. Il convient cependant de rester prudent et il est nécessaire de rappeler qu'une année normale est plutôt déficitaire.

A titre d'exemple, le résultat de l'année 2005 était de - 11.372 €.

Le résultat 2006 est également dû à divers facteurs : la réalisation d'économies en matière de frais de mission et de réception ; le succès du congrès de Paris qui a dépassé les espérances et la réalisation de journées d'étude ont contribué à ce résultat.

Points négatifs : une baisse du montant des adhésions ; une diminution du nombre d'abonnements à la revue Bibliothèque(s), ce qui a engendré une baisse de recettes de ce côté là.

Au 31 décembre 2006, les réserves financières de l'association s'établissent autour de 500.000 €. Compte tenu de ce qu'est l'ABF et des frais de fonctionnement inhérents : entretien du siège social, versement de salaires aux employés et provisions sociales, il apparaît nécessaire de ne pas descendre en dessous de ce niveau.

Il est par ailleurs rappelé qu'il n'existe qu'une seule personne morale pour l'association. Aussi, les groupes régionaux ne peuvent faire complètement ce qu'ils veulent de manière indépendante. Le Conseil national et le Bureau national sont chargés de contrôler tout cela.

Le trésorier insiste sur le fait que l'Association repose sur des cotisations, des abonnements et des subventions. Or, ce troisième maillon risque d'être fragile dans l'avenir. Il serait donc souhaitable de renforcer les deux premiers maillons de la chaîne.

Dominique AROT exprime ses remerciements à Pascal Wagner, Daniel Le Goff (ancien trésorier national devenu trésorier adjoint) et Danielle Chantereau, déléguée générale de l'association. Daniel Le Goff souhaite quant à lui adresser des félicitations à l'ensemble des collègues trésoriers des groupes régionaux. Il indique la nécessité au niveau régional d'une bonne articulation dans le fonctionnement des duos Président de groupe/trésorier régional.

Rapport du commissaire aux comptes

La présentation du rapport de gestion par Pascal Wagner est complétée par un rapport du commissaire aux comptes.

Celui-ci comporte deux parties :

- Le rapport d'opinion (financier et de gestion)
- Le rapport spécial sur les conventions

Les comptes de l'association respectent les règles et principes comptables en vigueur, à savoir : la prudence, la méthode et la séparation des exercices. Ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Deux observations doivent être notées :

1°) L'amélioration administrative et comptable : celle-ci est continue depuis deux ans tant au niveau national qu'au niveau de la remontée des informations en provenance des groupes régionaux.

2°) Les comptes dépendent largement de la solidarité des groupes. La trésorerie fluctue tout au long de l'exercice. Le fond de roulement doit être suffisant pour que l'association soit capable de faire face aux aléas de la trésorerie (décaissement sans que les recettes attendues ne soient parvenues),

Rapport spécial

Danielle Chantereau présente rapidement les comptes de l'ABIS, filiale commerciale de l'ABF détenue à 100% par cette dernière.

Les opérations locatives, la mise à disposition de personnel, des coûts d'affranchissement sont refacturés par l'ABF à l'ABIS dans un cadre conventionnel. Une partie des bénéfices de l'ABIS est reversée à l'ABF.

Débat

Anne Dujol (groupe PACA) s'interroge sur les écarts entre le compte de résultat 2006 et le budget prévisionnel 2007.

D. Chantereau répond que c'est dû à des ajustements entre comptes et à la prise en charge par l'ABF d'une conférence organisée à Paris et non prévue à l'origine en 2006 (Intamel regroupant les directeurs des bibliothèques des grandes villes du monde. Il s'agit d'une section de l'IFLA).

AF Bonnardel (Groupe Paris) adresse des remerciements à l'équipe précédente ainsi qu'à Danielle Chantereau en ce qui concerne la clarté de présentation de l'exercice budgétaire. Elle affirme cependant la nécessité de se laisser une souplesse suffisante en vue d'assurer les missions nécessaires de l'Association.

Elle indique continuer à se questionner quant à l'opération de mutualisation de trésorerie concernant la formation d'auxiliaire de bibliothèque à compter de l'automne 2007.

Dominique Arot entend ici rappeler le contexte : des financeurs publics de plus en plus sous contrainte et de moins en moins généreux ; des partenaires très exigeants en matière de fourniture de documents et de dossiers. Il réaffirme ici la nécessité d'accroître le nombre d'adhérents : cela ne pouvant avoir qu'un effet positif financièrement parlant ; il insiste par ailleurs sur la nécessité de cultiver les rapports avec les institutions tout en préservant l'indépendance de l'association.

Danielle Chantereau rappelle que les dépenses fixes de l'association sont de l'ordre de 30 à 40.000 € par mois sur le siège. Le mois de juin étant le plus difficile de l'année en raison du congrès qui nécessite beaucoup de sortie de trésorerie.

Pour Dominique Lahary, il est dommageable que le coût du congrès soit financé principalement par un prix d'entrée relativement élevé. Les collectivités locales comptent de plus en plus et le système de bourses ne suffit pas.

Dominique Arot estime qu'il est nécessaire de se lancer dans une amélioration des relations de l'ABF avec les collectivités afin d'obtenir l'envoi des collègues au congrès et de lutter contre une vision par trop touristique du congrès.

A cet effet, en amont du congrès 2008, il sera procédé à l'envoi d'une lettre ayant pour objectif de repréciser l'objet du congrès. Dans l'organisation, il faudra veiller à accueillir dans les meilleures conditions possibles les partenaires économiques qui fréquentent le salon, et chercher dans la mesure du possible à élargir leur nombre.

Pascal Wagner rappelle le droit que possède chaque groupe d'envoyer 4 collègues au congrès à titre gratuit par le biais d'un système de bourses.

Christiane Mecozzi souligne son absence de connaissance des budgets de l'ensemble des groupes régionaux.

Pascal Wagner rappelle que le Budget Prévisionnel (BP) national devrait être élaboré en fonction du Budget Prévisionnel de chaque groupe régional.

Daniel Le Goff informe quant à lui du fait que lors de la journée des trésoriers qui a lieu chaque année, tous les trésoriers des groupes disposent du bilan de l'ensemble des groupes régionaux.

Il est nécessaire de travailler tout de suite pour l'élaboration du budget 2008.

Le Conseil national du mois d'Octobre devrait analyser le Budget Prévisionnel.

La question d'un manque d'information des groupes régionaux en ce qui concerne la venue des boursiers au congrès est soulevée. Celle-ci doit de plus s'effectuer suffisamment en amont, de manière à respecter les délais et la communication en direction des adhérents.

Marie Cuny (groupe Lorraine). Comment s'organise l'articulation du budget national et du budget régional ? Au vu des réserves du groupe, il n'y a pas toujours de possibilité d'effectuer des demandes de subvention au niveau des DRAC, ou d'autres partenaires... Comment présenter le budget ?

Danielle Chantereau rappelle les règles de présentation des bilans. Les groupes présentent des comptes de résultat de l'activité, cependant, il n'y a pas de bilan au niveau des groupes régionaux.

Martine Itier (présidente Midi-Pyrénées) insiste sur le fait qu'il y a dix ans qu'il est procédé à des interpellations concernant le système des bourses. Les grosses collectivités ont vent des bourses mais pas forcément les petites communes. Il est indispensable d'engager un travail de clarification à cet égard. Et cela n'est parfois pas suffisant, il est parfois nécessaire d'engager un travail pour faire libérer ensuite les collègues de leur lieu de travail en vue de gagner le congrès.

L'indépendance nécessaire de l'association vis-à-vis des tutelles est rappelée, de même que la possibilité de subventionnement d'un groupe régional par des collectivités locales.

Pour Anne Dujol, nous n'avons pas à rougir de solliciter des subventions.

Un adhérent nous informe que pour le congrès annuel de Liber qui dure 2,5 jours, le coût d'entrée est de 150 €. Une baisse des coûts d'inscription au congrès serait à étudier.

Vote sur le rapport financier : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 160 unanimité

Bilan ABIS Agence Bibliothèques Information Services

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Le total des produits d'exploitation s'établit à 290 743 euros (237 705 euros en 2005). Le résultat financier s'élève à 1307 euros. Compte tenu de l'impôt sur les sociétés de 16 139 euros, le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 53 246 euros, en nette progression (150%) par rapport à l'exercice précédent (21 284 euros).

Les produits se décomposent comme suit :

- pour la revue Bibliothèque(s), un chiffre d'affaires de 86 843 euros dont 83 824 euros
- pour les abonnements (87 436 euros en 2005)
- et 3019 euros pour les ventes au numéro.

Il y avait, au 31 décembre 2006, 998 abonnés (1036 au 31 décembre 2005)

pour les Médiathèmes, le produit des ventes s'élève à 59 006 euros (37 028 euros en 2005) pour un total de 2971 exemplaires vendus dont 970 exemplaires du *Mémento du bibliothécaire*, nouveau titre publié en juillet 2006, 763 exemplaires de *Cataloguer mode d'emploi*, 660 exemplaires de *Renseignements aux usagers* et 288 exemplaires de *Médiathèques de comités d'entreprise*.

Le chiffre d'affaires des insertions publicitaires est en forte hausse, 85 041 euros par rapport à 60 252 euros en 2005.

Le produit du salon professionnel s'élève à 48 332 euros (41 166 euros en 2005) soit plus 17%.

Les charges comprennent :

- Les prestations de service (fabrication et routage de la revue, fabrication des Médiathèmes, programme du salon, participation à la soirée du Centenaire)
- Les honoraires et la commission de l'agent pour la publicité
- La refacturation des charges par l'ABF au titre de la convention (charges locatives, mise à disposition de personnel, gestion administrative et financière, affranchissement) et les frais généraux
- La dotation pour dépréciation de stock et les créances douteuses

Le bilan actif net au 31 décembre 2006 s'élève à 253 892 euros et le bilan passif à 253 892 euros.

Danielle Chantereau, Présidente

Débat autour du bilan ABIS

Sophie Marchaud : l'absence des comptes de l'ABIS dans la note d'information est-elle normale ?

Danielle Chantereau. Oui, cela est normal. Seuls les versements à l'ABF doivent apparaître.

Les personnes non adhérentes à l'ABF mais abonnées directement à la revue génèrent des bénéfices au niveau de l'ABIS.

Marie-Danièle Milandri (groupe Lorraine) : si trop de collectivités s'abonnent à la revue, cela ne risque-t-il pas de générer un problème quant au développement du nombre d'abonnés individuels ?

Dans un intermède convivial, il est procédé à la remise de cadeaux à Gilles Eboli par l'ancien bureau. Celui-ci se voit remettre de jolis instruments de pêche, sport pour lequel il vient de se découvrir une passion toute nouvelle.

Rapport d'Orientation (Dominique Arot)

Faire vivre les nouveaux statuts. La force de l'association se situe désormais pleinement dans les groupes régionaux. Il nous appartient d'inventer et de réinventer en permanence la manière de mieux faire circuler l'information.

La spécificité réside dans l'origine de l'ABF. Celle-ci n'est pas une association de directeurs, elle ne concerne pas spécifiquement un type de bibliothèques. Son intérêt s'incarne dans la diversité des profils des membres de l'association, la possibilité de travailler avec les bibliothèques universitaires. Les publics sont souvent proches. Beaucoup de richesses devraient pouvoir s'apporter mutuellement.

L'Association cherche à exprimer l'unité de la profession et doit répondre aux besoins les plus spécifiques.

Il s'avère indispensable d'accroître le rayonnement de l'ABF qui est désormais fortement considérée par les pouvoirs publics. Les marges de développement et de progression vers les établissements avec lesquels nous n'avons pas l'habitude de travailler, vers les jeunes collègues doivent s'inscrire comme des objectifs. Il appartient aux groupes régionaux de contribuer pleinement à cela. Il en rejillira une qualité des propositions de l'association.

Le rayonnement passe également nécessairement par des outils de communication : Une plaquette va être réalisée et diffusée ; l'attractivité de la revue ; la refonte du site web avec le groupe de travail en charge du dossier constituent autant d'outils de promotion de l'association.

Il convient également de faire de l'ABF un lieu de renouvellement de nos pratiques professionnelles.

Les commissions et groupes de travail (liste) contribuent naturellement à atteindre cet objectif, de même que l'élaboration nécessaire de nouveaux outils : liste de diffusion, forum, outil de partage rapide des informations entre nous.

Les priorités du nouveau bureau sont listées ci-dessous :

1°) Les statuts

La période est un peu atone, nous observons ce qui se passe de manière un peu désabusée, sans avoir pour le moment été en mesure d'être force de proposition. Le degré de désordre dans l'enchaînement des événements (réforme des cadres d'emploi, suppression ou décalage calendaire dans l'organisation des concours) est tel qu'il y a une nécessité de suivre.

Une cellule de veille devra être organisée par le Bureau national durant l'été. Nous avons par ailleurs pris contact avec le CNFPT en vue d'une rencontre prochaine. Nous souhaiterions adopter une attitude constructive et venir avec des propositions concernant la réforme des cadres d'emploi des personnels des bibliothèques.

Nous entendons pour cela pouvoir consulter tous ceux qui souhaiteraient pouvoir s'exprimer.

2°) La formation ABF

La très importante réforme des statuts est à étudier de près, notamment la mise en place d'une formation obligatoire pour les catégories C. Le développement de la VAE obligatoire pour obtenir une nouvelle habilitation du diplôme d'auxiliaire de bibliothèque est également une chance pour notre association malgré la complexité de mise en œuvre.

L'histoire de la formation au sein de l'association est longue, il y a sans doute désormais besoin de faire des bilans. Il s'avère difficile pour l'association de rester juge et partie en permanence. C'est pourquoi il a semblé préférable au Bureau national de demander à un organisme extérieur d'y porter un regard. La Direction du livre et de la lecture et l'Inspection générale des bibliothèques ont accepté d'inscrire une mission approfondie en 2007/2008 sur l'organisation de cette formation.

L'objectif est bien évidemment de renforcer la légitimité de cette formation et de pouvoir lui donner une architecture en prise avec les nouvelles réalités du métier. La rédaction de la lettre de mission sera construite de manière commune entre l'association et la DLL. Lorsque le pré-rapport de l'IGB nous parviendra, il restera possible de réagir et d'apporter des réponses dont le rapport final tiendra compte.

3°) Les relations internationales

Beaucoup d'étrangers sont invités à chaque congrès. En 2007, il faut noter le déroulement d'une session internationale ainsi que la création d'un rendez-vous international avec un dîner. La commission internationale se doit de travailler dans une optique de partenariat constructif avec les grands établissements (BPI, BNF) disposant en propre des cellules internationales.

Il est à noter que les groupes régionaux travaillent également dans ce domaine et organisent des voyages à l'étranger.

Le congrès 2008 de l'IFLA aura lieu à Montréal (Québec). Il apparaît important de donner plus de visibilité aux francophones au sein de ces instances.

Il s'avère également souhaitable de renforcer la coopération avec les autres pays européens et d'entretenir le dialogue Nord/Sud. Nous aurions de ce point de vue beaucoup à partager et à apprendre.

Le ministère des Affaires étrangères nous sollicite pour un certain nombre d'aspects, et notamment pour intervenir dans le domaine de la formation.

4°) L'Interassociation

Structurée à partir du congrès d'Aubagne, elle a été mise en synergie [animée de facto] par Dominique Lahary.

Les nominations récentes par décret au Conseil supérieur de la Propriété littéraire et artistique de Marie-Dominique Heusse (Présidente de l'ADBU) en tant que titulaire et de Dominique Arot (Président de l'ABF) en tant que suppléant afin de représenter parmi d'autres les usagers, constitue un des fruits indéniable de ce travail interassociatif.

Il faut saluer le relais pris par Daniel Le Goff au niveau technique concernant notamment la mise en route de sites web.

Jacques Sauteron est chargé par le bureau du suivi des travaux de l'interassociation. Le bureau se fixe comme objectif de poursuivre également le travail engagé avec les partenaires d'autres associations sur certains sujets : la formation ABF : ne pas négliger les discussions avec ADBDP afin que les BDP continuent à être des partenaires pour l'accueil de session de formation ou pour la logistique dont elles disposent ; avec l'ACIM en ce qui concerne la musique.

Dominique Arot tient à exprimer ses remerciements au Bureau national. Le rythme de travail a été trouvé rapidement. Les manières de réagir sont différentes de celles de Gilles Eboli mais s'inscrivent néanmoins dans une certaine continuité. L'équipe du siège est également remerciée pour les accueils qu'elle assure au quotidien. Le 31 rue de Chabrol ressemble parfois à une véritable ruche tant les réunions y sont nombreuses.

Débat avec la salle

Dominique Lahary précise que l'IABD (interassociation des Archivistes/Bibliothécaires/Documentalistes) n'est pas un groupe d'expert. Le travail n'est efficace que dans la mesure où les remontées d'informations s'effectuent dans de bonnes conditions. Il est nécessaire de nourrir les contacts. Soyez plus Web 2.0 ! nous enjoint-il en terme de conclusion.

Une remarque sur la territorialisation de l'ensemble des concours des bibliothèques territoriales au niveau des centres de gestion nous incite à être davantage acteur, notamment au niveau de la conception des jurys et de l'organisation des concours. Cela constitue un chantier pour les groupes régionaux.

Marie-Cécile Robin pose la question du vote des motions. Que sont-elles devenues ? Certains collègues ne voient pas ce qu'ils pourraient faire à l'ABF ?

Christine Colas (présidente groupe Rhône-Alpes) appelle de nouveau à une vigilance accrue sur la question des concours, notamment au niveau de leur tenue et de leur organisation régulière.

Gilles Eboli (président groupe PACA) fait part de son intérêt concernant le chantier ouvert de la formation ABF. L'évolution du contenu des formations s'avère minime et lente. En PACA, il y a encore beaucoup de journées concernant le catalogage et très peu concernant la médiation et les publics.

Annick Guinery fait part de ses réflexions pour travailler autrement. Elle se demande comment concrètement aboutir. Elle voit la nécessité d'un rapprochement avec les élus pour mettre en pratique nos idées.

Le groupe Paris nous fait part de la préparation d'une journée à l'automne sur l'évolution dans les bibliothèques hybrides.

Présentation des commissions.

- Commission internationale (Annick Guinery). Un questionnaire a été rédigé et adressé aux adhérents de l'association. Il constituera une première base de travail.
- Commission Jeunesse (Elisabeth Rozelot) Cette commission n'existait pas auparavant. 5 ou 6 membres sont désormais intéressés pour y travailler. Une journée d'étude est envisagée à la rentrée.
- Commission handicap (Marie-Noëlle Andissac). La préparation d'un Médiathèmes est lancée. La réflexion sur l'accueil des publics handicapés en bibliothèque progresse. Il est indispensable de poursuivre la sensibilisation des personnels à la mise en place d'aménagements spécifiques.
- Commission vie de l'association (Françoise Privat) Cette commission ne peut fonctionner sans un relais groupes régionaux et du bureau. Le rôle et les missions sont à éclaircir.
- Commission formation (Jacqueline Bénichou). Beaucoup de choses ont été évoquées dans la note d'information. La principale nouveauté de 2007 réside dans la mise en place d'une réunion des enseignants et d'une formation de formateurs. Il serait par ailleurs sans doute intéressant de désigner des correspondants VAE au niveau des groupes régionaux.
- Groupe de travail /bibliothèques hybrides (Frank Queyraud). Ce groupe souhaite valoriser les actions menées par les bibliothèques actuellement. Un appel afin de recenser les plus intéressantes sera lancé dans la prochaine lettre électronique.

Vote sur le rapport d'orientation : Pour : 158 - Contre : 0 - Abstention : 2

Pascal Wagner : présente le tableau du budget prévisionnel. Il est à noter la prévoyance d'une légère baisse des réserves. L'utilisation d'une partie du bénéfice 2006 se fera sur 2007.

Vote sur le budget prévisionnel : Pour : 157 - Contre : 0 - Abstention : 3

Motion sur la gratuité des bibliothèques.

Présentation de la motion sur la gratuité d'accès aux bibliothèques présentée par le groupe Centre. Lecture du texte.

Celle-ci ne fait pas l'unanimité. L'Assemblée générale mandate le bureau en vue de retravailler le texte proposé et de lui donner une autre forme.

Compte rendu rédigé par Jacques Sauteron, secrétaire général de l'ABF